

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 126 Subvention (142 813 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 7 janvier 2017 par l'association «l'Enfance en Couleurs » et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs - ayant son siège social 6/10, rue Guillaume Bertrand (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la prorogation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association « l'Enfance en Couleurs ».

Article 2 : Une subvention de 142 813 euros est allouée à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (N° tiers SIMPA : 16904, N° dossier : 2019-05043).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO